VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dominique Guérin.

No 72,101 Cour Civile de District — Division A.

Cette bâtisse en bois à un étage, et deux étages dans le fond, Nos 328-30 rue Marigny.

MARDI, 19 JANVIER 1904.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 842 rue Dauphine—MARDI, le 19 janvier 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse Orléans, Division A, (Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 14 décembre 1903), à midi précis, il sera offert en vente à l'encan des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses améliorations et ses ouvertures, droits, rites et privilèges y appartenant ou de droit appertenant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet bornée par les rues Marigny, Chartres, Frenaye, Montegut et Dauphine, désigné comme lot 10 dans l'îlet No 17, d'après le plan de ses ouvrages, dressé par Edgar Pilié, ingénieur, 1847, et décrit en l'étude de Felix Percy, ancien notaire, et mesurant trente pieds anglais, trente et un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Marigny et trente pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumant les frais de vente, devant être passé devant Edward Rickert Lillie, notaire.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Valter L. Gleason, avocat.

1h déc—18 20 27—janv 3 10 17 19

VENTES A L'ENCAN.

PETER GALLAGHER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Franklin C. Rice vs Le mineur J. E. Pierce et als. No 71,810—Division E—Cour Civile de District.

MARDI, LE 26 JANVIER 1904.

Quand aurez-vous une autre occasion comme celle-ci de faire un placement en cottages simples et doubles?

No 3301 rue Dumaine. Nos 3329-31 rue Dumaine. No 3328 rue St-Philippe.
Nos 3305-07 rue Dumaine. Nos 3335-37 rue Dumaine. No 917-19 ave. Hagan.
Nos 3309-11 rue Dumaine. Nos 3339-41 rue Dumaine. Nos 921-23 ave. Hagan.
Nos 3315-17 rue Dumaine. No 921 rue Moss. Nos 925-27 ave. Hagan.
Nos 3319-21 rue Dumaine. No 3336 rue St-Philippe. Nos 929-31 ave. Hagan.
Nos 3325-27 rue Dumaine. No 3320 rue St-Philippe. Nos 933-35 ave. Hagan.

15 LOTS VACANTS DANS LE MEME ILET.

Toutes les Propriétés ci-dessus sont dans l'îlet No 463—2me District—borné par les rues Dumaine, l'avenue Hagan, les rues St-Philippe et Moss,

—ET—

Seront vendues d'après un arpentage et plan faits par Edgar Pilié, voyer, daté le 9 décembre 1903.

HOI, PETER GALLAGHER, un encanteur chargé, offira en vente à midi, MARDI, le 26 janvier 1904, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et à un cour ouverte d'affaires, les propriétés ci-dessus mentionnées, en vertu d'un jugement rendu et signé le 9 décembre 1903 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District, Division E, la propriété ci-dessus décrite à savoir:

Lot No—Consistant en une 3301 rue Dumaine, formant l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue Dumaine, et est occupé comme magasin et de cette ville, mesurant vingt-cinq pieds et trente-quatre (25-34) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Deux—Connu comme Nos 3329-31 rue Dumaine, contigu au lot Un—est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Trois—Connu comme Nos 3305-07 rue Dumaine—contigu au lot Deux—est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot Quatre—Connu comme Nos 3309-11 rue Dumaine, contigu au lot Trois, est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Cinq—Connu comme les Nos 3315-17 rue Dumaine, contigu au lot quatre—est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix-neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Six—Connu comme Nos 3325-27 rue Dumaine, contigu au lot cinq, est un cottage double et mesurant d'après ledit plan et arpentage, trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent trente (230) pieds sept (7") pouces et six (6") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente-six (36) pieds onze (11") pouces et six (6") lignes.

Lot Sept—Connu comme Nos 3319-21 rue Dumaine contigu au lot six, est un cottage double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de deux cent trente (230) pieds sept (7") pouces et six (6") lignes sur la ligne de côté et une largeur dans le fond de trente-six (36) pieds onze (11") pouces et six (6") lignes.

Lot Huit—Connu comme Nos 3335-37 rue Dumaine contigu au lot sept, est un cottage double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés plan et arpentage trente-six (36) pieds de double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Neuf—Connu comme Nos 3339-41 rue Dumaine contigu au lot huit, est un cottage double et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés trente six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Dix—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente deux (32) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Onze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot onze et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Douze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot douze et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32) pieds de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Treize—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure des rues Dumaine et Moss et mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage trente deux (32) pieds six (6") pouces et une (1") ligne de face à la rue Dumaine sur cent dix neuf (119) pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et une largeur de vingt quatre (24) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes dans le fond.

Lot Quatorze—Connu comme No 914 rue Moss, sur lequel sont des améliorations consistant en une habitation en briques à deux étages occupée comme une résidence et louée jusqu'au 30 septembre 1904, à 480 par mois, mesurant d'après le ci-dessus plan et arpentage trente (30) pieds et deux (2") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et cinq (5") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur de cent un (101) pieds (10") pouces.

Lot Quinze—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quinze et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Seize—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot seize et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Vingt—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une profondeur dans le fond de trente (30) pieds, cinq (5") pouces et six (6") lignes.

Lot Dix-neuf—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix-neuf et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionné, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds, cinq (5") pouces et six (6") lignes.

Lot Dix-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix-huit et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Dix-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot dix-sept et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Vingt-quatre—Connu comme Nos 3328 rue St Philippe et contigu au lot vingt quatre et mesurant d'après le plan et arpentage ci-dessus mentionnés, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152) pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-quatre—Connu comme le No 3320 rue St Philippe, et contigu au lot vingt trois, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152) pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-quatre—Connu comme le No 3336 rue St Philippe, et contigu au lot vingt quatre, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent cinquante deux (152) pieds quatre (4") pouces entre lignes parallèles.

Lot Vingt-quatre—Consistant d'un lot de terre vacant formant l'encoignure de la rue St Phi lippe et de la rue Hagan et est en partie contigu au lot vingt-quatre et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds un (1") pouce et une (1") ligne de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds et six (6") lignes de côté à la ligne de côté de la rue St Philippe et cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Vingt-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à la rue St Philippe et cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté à la ligne de côté de la rue Dumaine et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Vingt-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Vingt-neuf—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot vingt sept et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente-un—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente-deux—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente-trois—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente (30) pieds six (6") pouces de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente-quatre—Connu comme les Nos 917-19 Ave Hagan et contigu au lot trente-trois, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds, entre lignes parallèles.

Lot Trente-cinq—Connu comme les Nos 921-23 Ave Hagan et contigu au lot trente-quatre, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds, entre lignes parallèles.

Lot Trente-six—Connu comme Nos 925-27 Ave Hagan et contigu au lot trente-cinq, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds sur la ligne de côté à la ligne de côté de l'aménagement (57) pieds six (6") pouces et six (6") lignes sur une ligne parallèle à l'avenue Hagan et en ligne droite opposée à la ligne de côté, mesurant cent dix-neuf (119) pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé à la ligne de côté de la rue Dumaine et une largeur dans le fond de trente-six (36) pieds.

Lot Trente-sept—Connu comme les Nos 929-31 ave Hagan et contigu au lot trente-six, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente-huit—Connu comme les Nos 933-35 avenue Hagan est contigu au lot vingt huit, est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Lot Trente—Connu comme les Nos 929-31 avenue Hagan, est contigu au lot vingt neuf et est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lot Trente—Connu comme les Nos 925—27 Ave Hagan et contigu au lot trente et un est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt (120) pieds sur la ligne de côté à la ligne de côté de l'aménagement (57) pieds six (6") pouces et six (6") lignes sur une ligne parallèle à l'avenue Hagan et en ligne droite opposée à la ligne de côté, mesurant cent dix-neuf (119) pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé à la ligne de côté de la rue Dumaine et une largeur dans le fond de trente-six (36) pieds.

Lot Trente-trois—Connu comme les Nos 921-23 ave Hagan et contigu au lot trente-deux est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage, trente deux (32) pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit (168") pieds, entre lignes parallèles.

Lot Trente-deux—Connu comme les Nos 917-19 Ave Hagan et contigu au lot trente-trois est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente deux (32) pieds de face à l'Ave Hagan sur une profondeur de cent soixante huit (168") pieds, entre lignes parallèles.

Lot Trente—Connu comme les Nos 913-15 rue Dumaine, contigu au lot trente-deux est un cottage double et mesurant d'après le ci-dessus mentionné plan et arpentage trente-six (36) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent soixante huit (168") pieds, entre lignes parallèles.

Lot Trente-quatre—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente-quatre et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Trente-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente-cinq et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Trente-six—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente-six et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Trente-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente-sept et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Trente-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente-huit et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Trente-neuf—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot trente-neuf et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-un—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-un et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-deux—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-deux et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-trois—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-trois et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-quatre—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-quatre et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-cinq et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-six—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-six et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-sept et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-huit et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Quarante-neuf—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot quarante-neuf et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-un—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-un et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-deux—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-deux et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-trois—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-trois et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-quatre—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-quatre et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-cinq et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-six—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-six et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-sept et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-huit et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Cinquante-neuf—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot cinquante-neuf et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-un—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-un et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-deux—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-deux et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-trois—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-trois et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-quatre—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-quatre et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-cinq—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-cinq et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-six—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-six et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-sept—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-sept et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de cent quatre vingt douze (192) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de côté à la ligne de côté et cent quatre vingt cinq (185) pieds (8") pouces et neuf (9") lignes sur la ligne de côté opposé et une largeur dans le fond de trente (30) pieds six (6") pouces.

Lot Soixante-huit—Consistant d'un lot de terre vacant et est contigu au lot soixante-huit et mesurant d'après les ci-dessus mentionnés plan et arpentage, trente (30) pieds six (6") pouces et neuf (9") lignes de face à la rue Moss sur une profondeur de c